



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction du nouveau bâtiment du "site 54" du Credit Agricole de Lorraine et de deux bâtiments tertiaires pour sa filiale Calimmo a Laxou (54) pour une SP de 17 535 m² sur un terrain de 19 650 m².

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL

Raison sociale

CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

N° SIRET

77561616200365

Type de société (SA, SCI...)

Groupements d'interet economique

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CAZELLES

Prénom(s)

LAURENT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de garantir la continuité de ses services, le Credit Agricole prévoit de construire un nouveau bâtiment tout en maintenant l'ancien en activité, en attendant sa démolition. Ainsi, le nouveau bâtiment sera édifié le long de l'Avenue de la Résistance, entre la limite de propriété et l'édifice existant. Une fois le déménagement des collaborateurs effectué vers le nouveau bâtiment, l'ancien sera démoli.

L'opération se décompose en 2 projets et plusieurs phases :

- la démolition d'une aile du bâtiment existant du Credit Agricole
- le projet Résistance, prévoit la construction du nouveau bâtiment « site 54 » pour le compte du Credit Agricole. Il s'agit d'un bâtiment en R+2 et R+3 sur 2 niveaux de sous-sol partiellement enterrés pour une SP de 9 005 m².
- Quatre bâtiments seront alors démolis.
- le projet Vologne prévoit la construction de 2 nouveaux bâtiments pour le compte de Calimmo. Il s'agit de bâtiments tertiaires accueillant pour l'un des salles de formations et un espace de

4.2 Objectifs du projet

Pour se conformer au décret tertiaire, le Credit Agricole de Lorraine envisage de remplacer son bâtiment "Site 54", actuellement occupé par environ 250 collaborateurs.

Etant donné que l'unité foncière sera sous-exploitée avec seulement la construction du nouveau bâtiment

« Site 54 », le Credit Agricole projette de diviser son terrain et d'en céder une partie à sa filiale Calimmo. Cette dernière se chargera de construire deux nouveaux bâtiments du côté de la rue de la Vologne. Le premier bâtiment abritera un centre de formation et de conférence, tandis que le second proposera des bureaux à la location.

Le projet sera certifié HQE par Certivea et doublement labellisé Biodiversity et Osmoz. Ces certifications reflètent un engagement fort du projet sur les aspects écologiques, sociaux, économiques et de bien-être au travail. Le projet mettra un accent particulier sur la préservation de la végétation sur le site afin de maintenir la faune et la flore locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Consistance des travaux

La demolition des constructions existantes sur le terrain sera realisee en 2 phases.

La premiere phase consistera a demolir une partie de la construction principale, afin de permettre l'edification du nouveau siege du Credit Agricole.

Apres l'emmenagement des collaborateurs dans le nouveau batiment, le reste de la construction principale et les 3 annexes seront demolies. Cette demolition a deja fait l'objet d'un permis de demolir, obtenu le 19 septembre 2024 (N° PD 054 304 24 00012).

Les voiries vehicules et pietons seront traitees en enrobe ou en beton matrice, les places de stationnement seront traitees en systeme Ecovegetal, ou equivalent (hors place PMR qui seront traitees en enrobe conformement a la reglementation). Les espaces verts de pleine terre seront plantes de pelouse, d'arbres de haute tige et d'arbustes d'essences locales. Les espaces verts sur dalle seront composes d'un substrat de hauteur moyenne 60cm plante de pelouse et d'arbustes adaptes.

De plus, une vingtaine d'arbres existants sur la parcelle seront conserves.

Phasage et duree des travaux

Le demarrage des travaux est prevu fin 2025. Les travaux de demolition dureront environ 8 mois

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet du Credit Agricole de Lorraine comporte deux phases principales : l'exploitation et le demantelement.

Phase d'exploitation

Dans le cadre du Projet Resistance, il est prevu de construire un nouveau batiment de bureaux en R+3 sur deux niveaux de sous-sol, ainsi qu'une agence bancaire au rez-de-chaussee. Cette phase inclut egalement la realisation de voiries adaptees, la modification des acces a la parcelle, ainsi que la creation d'un parvis plante avec un bassin d'ornement, des pergolas et des mobiliers extérieurs. Le batiment sera certifie HQE par Certivea et labellise Biodivercity et Osmoz, refletant un engagement fort sur les aspects ecologiques, sociaux, economiques, de biodiversite et de bien-etre au travail.

Le Projet Vologne prevoit la construction de deux nouveaux batiments de bureaux. Le premier batiment sera en R+2 avec un espace de conference au rez-de-chaussee, tandis que le second batiment sera en R+3 partiel avec des cellules vides a amener par les preneurs. Cette phase inclut egalement la realisation de voiries adaptees et la creation d'un parvis plante avec des mobiliers extérieurs. Les deux batiments seront egalement certifies HQE et labellises Biodivercity et Osmoz.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration Loi sur l'Eau Permis de demolir N° PD 054 304 24 00012 obtenu le 19/09/24 Permis de construire valant division

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Arbres et arbustes plantes	environ 300

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Avenue de la Resistance

Lieu-dit :

Localité : 8 Avenue de la Resistance 54520 Laxou

Code postal : 54520 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°8'4"E° , " Lat. : 48°41'38"N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Laxou, dont la derniere procedure a ete approuvee le 26/09/2024. Le projet est classe en zone UX "Zone d'activites economiques (toutes activites)"

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒Oui ☐Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐Oui ☒Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF de type I ou de type II. Les trois ZNIEFF de type I les plus proches du projet sont : "La Renaudine et la Croix Gagnee a Nancy" a 570m a l'Est, "Bois des fourasses et plateau de Villers a Laxou" a 880m a l'Ouest et "Vallon de Bellefontaine a Chamnienneilles" a 1.6km au Nord-Ouest et deux ZNIEFF
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le projet est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole du Grand Nancy pour 2024-2029, approuvé le 8 septembre 2023. Le site du projet est concerné par les nuisances sonores d'une infrastructure routière : l'avenue de la Résistance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les biens inscrits au patrimoine mondial et leur zone tampon les plus proches sont ceux du centre historique de Nancy, à environ 1,3 km à l'Est. En revanche, le site est situé sur une zone de présomption de prescription archéologique. Vu la nature du site (présence de sous-sol), une saisine des services de la DRAC devra être effectuée.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un rapport d'évaluation de la présence d'espèces déterminantes de zones humides a été rédigé par AJir Environnement en décembre 2024. Les conclusions de ce rapport indiquent qu'aucune espèce déterminante des zones humides ou inféodée spécifiquement à ce type de milieu n'a été recensée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La ville de Laxou n'est ni couverte par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ni par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site ou sur des sols pollués. Le site BASOL "Garage Peugeot, Réparation Automobile Nanceenne" (id : SSP0009170) situé à 640 m à l'Ouest est le plus proche du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux du bassin Rhin-Meuse.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée de captage d'alimentation en eau potable. En revanche, le projet se situe dans le périmètre de protection éloignée des captages de Bellefontaine.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site de projet n'intercepte pas de site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont la ZSC "Plateau de Malzeville" (id : FR4100157) à 5km au Nord-Est et la ZSC "Vallee de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne poudriere de Bois sous Roche" (id : FR4100178) à 7km au Sud-Ouest
D'un site classé ?	☐	☒	Le site de projet n'intercepte pas de site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'implique aucun prélèvement d'eau directement dans la nappe souterraine située au droit du site : le branchement actuel raccordant les bâtiments au réseau d'eau potable existant sera conservé et les nouveaux bâtiments y seront raccordés.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Le projet comprend la création de nouveaux sous-sols. Le projet nécessitera des travaux de terrassement et de drainage pour assurer la stabilité des nouvelles constructions et prévenir les infiltrations d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet implique la production de matériaux de démolition des bâtiments.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les matériaux pour la construction des bâtiments seront acheminés sur le site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le Credit Agricole a pris contact avec les concessionnaires des équipements d'alimentation en eau potable et de gestion de l'assainissement collectif. Les reseaux sont suffisamment dimensionnés pour fournir le projet en eau potable et pour traiter les effluents (qui seront de type domestiques).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est aujourd'hui imperméabilisé, avec la présence de quelques arbres et espaces verts. Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur la biodiversité existante avec le maintien de certains arbres existants
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC (FR4100157) "Plateau de Malzeville" située à environ 5 km au Nord-Est du projet. Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit au FSD.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est implanté dans un secteur déjà fortement urbanisé et n'engendrera pas par conséquent de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site du Credit Agricole est sous le régime de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), avec un statut actuel "en fin d'exploitation". Une autre ICPE se trouve à environ 750m à l'Ouest, il s'agit d'"Auchan Hypermarché", et étant donné la nature du projet, ces installations ne sont pas susceptibles d'avoir
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est soumis à un aléa sismique très faible et il n'est pas soumis au risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site de projet est concerné par une source de pollution localisée susceptible d'induire un potentiel risque sanitaire et par une pollution à l'amiante. Une étude est en cours pour déterminer le mode de gestion et de traitement des

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les salaires et les clients du Credit Agricole ainsi que de Calimmo profiteront des places de stationnement nouvellement creees. Le projet engendrera des déplacements mais de maniere non significative compare a l'existant. Le projet est accessible par transport en commun : l'arret de tram le plus proche est a 250 m et l'arret de bus le plus proche est a 250 m également.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a engendrer des nuisances acoustiques autre que les bruits du quotidien. Neanmoins des bruits seront engendres lors de la phase travaux (phase temporaire). Des mesures seront prises pour
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'est pas a l'origine de nuisances olfactives. Neanmoins, la phase de travaux pourra generer temporairement des odeurs desagrees, reductibles par les prescriptions de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a engendrer des vibrations. Neanmoins, des vibrations pourront etre ressenties temporairement durant la phase de travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone deja tres urbanisee et eclairee. Ainsi, au vu de l'implantation du projet, les potentielles emissions lumineuses apportees par le projet peuvent etre considerees comme tres faibles.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de rejets dans l'air, hormis pour la ventilation des batiments.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents sanitaires issus des batiments seront rejetés dans les reseaux d'eaux usees de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets generes en phase d'exploitation du site sont les suivants : - Dechets industriels banals (DIB) tels que des dechets d'emballage cartons, plastiques et papiers; - Dechets lies a l'activite des bureaux; - Dechets menagers divers. La phase de travaux engendrera une production de déchets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Au vu de la distance entre le projet et le patrimoine, celui ci n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel et paysager. Les terrassements sont susceptibles de porter atteinte au patrimoine archeologique eventuellement present.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est implante au droit d'un site ayant deja accueilli des activites. Il est classe en zone UX "Zones d'activites economiques" du PLU actuellement en vigueur dans la commune de Laxou. Le projet respecte les usages definis dans le PLU. Il n'y aura pas de modification d'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les diagnostics amiantes ont révéle la presence d'amiante dans les batiments.
L'évaluation de la presence d'espèces determinantes de zones humides conclue qu'aucune espece determinante des zones humides ou infeodee specifiquement a ce type de milieu n'a ete recensee.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sur le site, une gestion integree des eaux pluviales sera mise en place. Des noues d'infiltration seront installees sous les espaces verts et l'infiltration sera privilegiee au maximum.

5 577 m² d'espaces verts de pleine terre seront mis en place. Ils seront plantes de pelouse, d'arbres de haute tige et d'arbustes d'essences locales parfaitement adaptees a la faune et a la flore locales. Des arbres existants seront conserves.

Les places de stationnement seront traitees en systeme Ecovegetal ou equivalent.

Des toitures terrasses seront mises en place sur les batiments ainsi que des panneaux photovoltaïques.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet propose inclut la demolition et la construction de nouveaux batiments sur le site du Credit Agricole, sur une surface impermeabilisee.

Des mesures seront mises en place pour ameliorer l'integration paysagere du projet, notamment par la plantation de plusieurs arbres et l'aménagement de 5 577 m² d'espaces verts. Une gestion integree des eaux pluviales est egalement prevue, en favorisant l'infiltration via des noues d'infiltration.

Le projet sera certifie HQE et doublement labelise Ozmoz et Biodiversity.

De notre point de vue, etant donne les faibles enjeux ecologiques, que le site de projet n'est pas concerne par des risques, le projet ne necessite pas d'evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CAZELLES

Prénom **LAURENT**

Qualité du signataire MAITRE D'OUVRAGE

À METZ

Fait le 20-01-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)